



Bordeaux, le 2 avril 2024

A

Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine
Rectorat de Bordeaux
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX

Objet : Interpellation suite au courrier Relations Ecole-Familles

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons porter à votre connaissance le mécontentement de certains enseignant·e·s et plus particulièrement des directeurs et directrices d'école quant aux contraintes imposées par le courrier qui leur a été adressé leur demandant d'ouvrir l'école aux parents sur une semaine bien précise.

Suite aux conclusions du rapport de l'IGESR de septembre 2021 « Les relations Ecole-Familles : état des lieux et axes de progrès », vous souhaitez, Madame la Rectrice, relancer la dynamique des relations entre nos écoles et les familles. A ces fins vous proposez de mettre en œuvre des moments formalisés lors de temps d'enseignement ou de temps de participation à des activités de classe. Une semaine banalisée du 8 au 13 avril « Parents, l'Ecole vous accueille ! » apparaît comme une injonction loin des réalités de terrain et des usages de tous pour faire de l'Ecole un réel lieu de partage et de bienveillance avec les parents.

Dans un premier temps, sachez qu'au SE-Unsa, nous sommes profondément attachés aux liens entre l'École et les familles. Nous acquiesçons sur plusieurs points, oui la relation aux familles est un facteur d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves, oui c'est un moyen de lutter contre les incivilités, l'individualisme, le relativisme et le chacun pour soi.

D'ailleurs dans notre projet syndical, nous écrivons : « Le lien entre les professionnels de l'éducation et les familles est fondamental dans le parcours scolaire des élèves, de la maternelle au lycée, et pour un climat scolaire apaisé. »

Cependant, un grand nombre de directeurs et directrices n'a pas reçu votre courrier positivement et s'interroge sur une telle demande à la hâte.

- Est-ce une remise en question du travail réalisé ?

Ce qui est demandé, les directeurs et les directrices le font régulièrement en fonction d'actions menées localement. A travers cette injonction, elles/ils ont l'impression que vous leur reprochez de ne pas réaliser ce travail d'échanges avec les familles.

Les rencontres avec les familles se font tout au long de l'année à travers des projets pédagogiques menés dans les classes, ce qui leur donne plus de sens. Mais au-delà de cela, où est l'enfant dans ce dispositif « Parents, l'Ecole vous accueille » ? Quel regard peut porter un parent sur un élève en difficulté pendant un temps de classe observé ? En maternelle, lorsque nous prévoyons des temps d'accueil en fin d'année pour des futurs PS avec un parent accompagnateur, il s'agit à la fois de permettre à l'enfant de découvrir son futur environnement, avec la présence du parent qui le rassure, et aussi d'expliquer au parent ce que peut être une journée de classe. On ne fait pas classe devant les parents !

- Qu'en est-il de la simplification des tâches du directeur ?

A travers votre demande, les directeurs et les directrices ajoutent une injonction supplémentaire à réaliser à un moment précis sans tenir compte de la spécificité de chaque école. De plus, les inspections leur demandent un programme écrit des actions prévues. Nous sommes loin de la simplification des tâches.

- Que deviennent les priorités de la circulaire de rentrée du ministère ?

La priorité absolue était de faire de l'Ecole un espace protecteur pour les élèves et pour les personnels. Votre demande peut permettre d'aller dans ce sens si et seulement si vous laissez les personnels organiser les moments d'échanges avec les familles comme ils le souhaitent.

La priorité 6 était de « faire confiance aux équipes ». Alors, faites-nous confiance.

- Une énième charte : l'accumulation des chartes n'affaiblit-elle pas leur valeur ?

Après la charte de la laïcité, la charte du numérique, le règlement intérieur, la charte relations Ecole – Familles va se perdre au milieu des pochettes de rentrée. Cette accumulation de documents ne fait plus sens pour les familles qui les signent sans les consulter.

Les articles de la charte – si charte il doit y avoir – auraient mérité un dialogue social – de plus nous nous interrogeons sur l'articulation avec le règlement intérieur des écoles.

- L'autorité de l'Ecole peut-elle s'affirmer à travers une charte ?

Co-signer une charte met sur le même plan enseignants et familles dans une démarche d'engagement réciproques. Les enseignants s'engagent au vu de leur mission assignée par la Nation. Les familles, elles, mettent leurs enfants à l'école de la République, à qui ils doivent confiance et respect.

L'autorité de l'Ecole et le respect mutuel ne se décrètent pas à travers une charte, ils se construisent localement à travers des actions et des échanges réguliers et fréquents au regard des problématiques locales.

- Ouvrir l'Ecole alors que le Premier Ministre relance le plan d'urgence attentat ?

La temporalité n'est pas bonne vous en conviendrez.

Madame la Rectrice, par ce courrier, nous souhaitons vous montrer que l'Ecole est déjà ouverte, que les personnels qui la font vivre chaque jour n'attendent pas de communication (accentuée par des flyers) pour ouvrir ses portes aux parents. Nous nous interrogeons également sur le devenir et le pouvoir d'une énième charte. Ces sujets méritent réflexions et mise en œuvre pluriannuelle, ils ne doivent pas s'inscrire dans une médiatisation exacerbée qui laisse croire que tout va bien dans notre Ecole publique alors que nous manquons chaque jour d'enseignants pour faire la classe.

Nous vous demandons donc, Madame la Rectrice, de laisser la possibilité aux personnels d'ouvrir les portes de leur école quand ils le jugent opportun et de ne pas surcharger l'ensemble de l'équipe éducative par une énième charte qui se retrouverait affaiblie au milieu de tous les autres documents administratifs signés à la rentrée.

En vous remerciant par avance pour votre considération, veuillez agréer, Madame la Rectrice, nos sincères salutations.



Laurent LAPEYRE
Secrétaire académique SE-UNSA